

Année Armée le 6 Oct. 1912

(1)

Je soussigné Jean Veruay, Sergent à la 7<sup>e</sup> Cie.  
du 131<sup>ème</sup> d'Inf.<sup>rie</sup> certifie sur mon honneur  
la vérité de ce qui suit:

Sorti de l'École Spéciale Militaire le 1<sup>er</sup> Août 1914  
comme Lieutenant, je rejoignis le 3<sup>ème</sup> Inf.  
de Nancy, auquel j'étais affecté, aux A. Post.  
Je pris part aux premières escarmouches  
aux combats de Bechicourt, de Morhange  
aux dures journées de la Vallée de Thionville,  
puis ce fut la Somme. Albert. Chivignac.  
Dampierre. Hébuterne et Fouquilleux.  
C'est pendant les marches qui eurent lieu  
à la relève que je fus vacuë le 2 Novembre  
au Cantonnement de Tamechon pour un  
Entente dont je souffrais depuis qqs. temps.  
Soigné à Doullens, puis à Beauvais, je  
rejoignis mon dépôt en décembre 1914.

Je fus employé app. temps à l'Inst. de la  
classe B. étant mis à la suite d'un  
régime très sévère. Je fus encore hospitalisé  
à Bourges pour cette éventuelle membrane  
et je possède les certificats des médecins. J'en  
sortis avec une convalescence et en Juin je  
rejoignis le 95<sup>me</sup> d'Inf.<sup>te</sup> auquel j'avais été  
affecté sur ma demande, à la suite d'une  
demande de report.

Je n'étais pas guéri, et à peine arrivé  
à mon nouveau poste, la cessation de  
mon régime me provoqua une rechute.  
Hiéramois, après app. jours de repos je  
rejoignis ma Co. la 9<sup>me</sup> (Capit. Abrév.)  
à la suite du Bois Brûlé. Je voyais déjà  
que mon Capitaine était mal impressionné  
par ce retard. Du reste les péchules d'opium  
qu'on me faisait prendre, m'entraînaient  
beaucoup de mon activité.

Mais j'étais dans une Co. où je n'avais  
personne, avec un Capitaine réputé très dur  
(officier de réserve venant d'un Etat Major)  
l'un de mes collègues le 1<sup>er</sup> Lieutenant Ferron  
ancien officier engagé fut de suite en  
désaccord avec moi. Du reste j'avais une  
nettoie avec mal composé et moi qui  
n'étais jamais parti par la carme,  
j'étais très tenu de les exécuter.

Enfin les conditions de guerre avaient bien  
changé depuis 1914. et je me trouvais  
peu de paye des unités d'engagés nouveaux  
et d'une faiblesse d'"Etat" à l'avenir. - Quelque  
uns que j'avais négligés me furent  
déjà dément repus par le Capitaine.  
Toutes mes phrases étaient étudiées. Ayant  
dit un jour à mon collègue (F. Combien  
je m'en repens) "Des paroles à Vaux en ont  
vendu plus d'un antimilitariste." - ma phrase  
fut rapportée au Capitaine et citée :

"La Canonne est un pays d'antiquité tant" (4)  
Comment moi, d'une famille d'officiers et  
officier moi même, aurais-je pu commettre  
En somme il ne fallait plus qu'un protestant  
Heure.

Le 7 Juillet à 2<sup>h</sup>. L'ennemi fit son attaque  
sur la Tête à Vache. - La Co. était en  
repose et ma section occupait l'abri d'Erard.  
Mon abri était sur un boyau qui partait  
d'un puits menant chez le Capitaine  
une quinzaine de m. de la section.

La canonnade sur la gauche me réveilla.  
Je m'équipai, ainsi que mon ordonnance  
Le soldat Bonu. puis j'attendis. Dans le  
retran. il ne tombait qu'un obus par  
par là. pas un coup de fusil -  
J'avais-je alerte? J'attendis devant  
mon entée un ordre du Capel. Il n'en  
vint pas, mais au jour il me fit  
appeler.

Vous n'étiez pas à votre place, cette nuit  
Vous êtes coupable de ne pas vous être  
rendu à votre poste en cas d'alerte -  
Et devant mon allure étonnée et affaiblie  
"Du reste votre section a besoin d'être  
surveillée. - Vous venez coucher dans un de nos  
abris" - Et il me fit signer cet ordre.  
"Je m'y rendis de nuit. et nous fûmes  
encore plusieurs jours de repos, puis  
des jours de lieue. à la "Patte d'Oie".  
Enfin nous revînmes aux mêmes places.  
Mon ordonnance qui portait mon sac  
me demanda: "Faut-il mettre vos affaires  
dans l'abri" - "Je ne réfléchis pas. C'est  
fatigue des nuits de veille j'y répondis:  
"Comme vous voudrez" - et voilà  
pourquoi j'ai perdu mes galons et  
que ma carrière est brisée -  
"C'était 5<sup>h</sup> - à 9<sup>h</sup> l'ennemi le liaison

Je ne puis pour rien faire que  
"à l'abri par là abri".  
Je ne puis pour rien faire que  
"à l'abri par là abri".

Je ne puis pour rien faire que  
"à l'abri par là abri".

Je ne puis pour rien faire que  
"à l'abri par là abri".

Je ne puis pour rien faire que  
"à l'abri par là abri".

Je ne puis pour rien faire que  
"à l'abri par là abri".

Je ne puis pour rien faire que  
"à l'abri par là abri".

Je ne puis pour rien faire que  
"à l'abri par là abri".

Je ne puis pour rien faire que  
"à l'abri par là abri".

Je ne puis pour rien faire que  
"à l'abri par là abri".

Je ne puis pour rien faire que  
"à l'abri par là abri".

Je ne puis pour rien faire que  
"à l'abri par là abri".

Vint me chercher de la part du Capit. qui  
me monta le papier que j'avais requis :

— "Vous avez fait un refus d'obéissance" — Je fis  
une plainte en Conseil de Guerre !

Mon Commandant et mon Colonel de Belut  
transmirent simplement. — Quant à moi, je  
ne me rendais compte de rien, j'aurais pu  
cette fatalité. — Je comparus au

Conseil de guerre de la 10<sup>e</sup> D.I. Mon supérieur  
m'annonçait de l'acquiescement. Je comprenais

pas que l'accusation soit allée jusqu'à  
le premier motif: Ne s'ent pas rendu à son tour  
en plus du refus: Refus d'obéissance devant  
l'ennemi. — Je fis maux au jugement  
repandant à peine, avec une barbe d'un  
mois. On ne m'avait pardonné le temps d'un  
repandre. Malgré cela, malgré mon Cap  
qui vint m'accuser, le refus d'obéissance ne  
fut pas maintenu et j'eus l'honneur sur 5.

*Pour lire motif.*

Malgré cela j'étais destitué. — envoyé soldat au  
25<sup>e</sup> au je remontai le lendemain 26<sup>e</sup> juillet  
au Bois d'Orilly. Evacué pour Diptère le 20<sup>e</sup>  
et remis au 9<sup>e</sup> Bat<sup>on</sup>. Je n'ai pas le Capitaine  
Argent. J'ai eu mon brevet de chef de section au 10<sup>e</sup>

Monsieur de la Roche

du 7 Décembre 1917

# EXTRAIT

## DES MINUTES DU GREFFE

ARRÊT

DE LA

qui prononce la réhabilitation

de Vernay

## COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt en date du 7 Décembre 1917, la Chambre  
 des mises en accusation a réhabilité le nommé Vernay Jean  
Romain âgé de 23 ans, né à Chantilly  
 au 2 faubourg d'Albi le 7 juillet 1894  
 demeurant à Versailles (S. O.)

condamné le 24 juillet 1915  
 par le Conseil de guerre n° 16 bis, 5<sup>e</sup> division, 5<sup>e</sup> corps, 5<sup>e</sup> armée  
 à la peine de la déportation  
 pour « être parvenu à son poste en cas d'alerte  
 en temps de guerre, sans armes »

Vu :

LE PROCUREUR GÉNÉRAL



POUR EXTRAIT CONFORME :

Délibéré à la requête de M. le Procureur Général.

LE GREFFIER EN CHEF,




## Les événements de 1915

### Témoignage de Jean Vernay

#### *Aux armées, le 6 octobre 1917*

Je soussigné Jean Vernay, sergent à la 7<sup>ème</sup> Compagnie du 134<sup>ème</sup> d'infanterie, certifie sur mon honneur la véracité de ce qui suit :

Sorti de l'Ecole Spéciale Militaire le 1<sup>er</sup> août 1914 comme sous-lieutenant, je rejoignis le 37<sup>ème</sup> d'infanterie de Nancy, auquel j'étais affecté aux Avants-Postes. Je pris part aux premières escarmouches, aux combats de Réchicourt, de Morhange, aux dures journées de la vallée du Thaunon ; puis ce fut la Somme, Albert, Chuignes, Dompierre, Hebuterne et Foncquevillers.

C'est pendant les marches qui eurent lieu à la relève que je fus évacué le 2 novembre au cantonnement à Famechon pour une gastro-entérite dont je souffrais depuis quelques temps. Soigné à Doullens, puis à Beauvais, je rejoignis mon dépôt en décembre 1914.

Je fus employé quelques temps à l'Inst. de la classe 15, étant inapte et soumis à un régime très sévère. Je fus encore hospitalisé à Bourges pour cette entérite muco-membraneuse et je possède les certificats des médecins. J'en sortis avec une convalescence et en juin, je rejoignis le 95<sup>ème</sup> d'Infanterie, auquel j'avais été affecté sur ma demande, à la suite d'une demande de renfort.

Je n'étais pas guéri et à peine arrivé à mon nouveau poste, la cessation de mon régime me provoqua une rechute. Néanmoins, après quelques jours de repos, je rejoignis ma compagnie : la 9<sup>ème</sup> (Capitaine Abrioux), à la Redoute du Bois Brûlé. Je voyais déjà que mon capitaine était mal impressionné par ce retard. Du reste, les pilules d'opium qu'on me faisait prendre m'enlevaient beaucoup de mon activité.

Bref, j'étais dans une compagnie où je ne connaissais personne, avec un capitaine réputé très dur (officier de réserve venant d'un Etat-Major). Un de mes collègues, le sous-lieutenant Ferroyer, ancien sous-officier rengagé, fut de suite en désaccord avec moi. Du reste, j'avais une section assez mal composée et moi qui n'étais jamais passé par la caserne, j'étais toujours tenté de les excuser.

Enfin les conditions de guerre avaient beaucoup changé depuis 1914 et je me trouvais un peu dépaysé au milieu d'engins nouveaux et d'une foule « d'Etats » à fournir. Quelques-uns que j'avais négligés me firent décidément repérer par le capitaine. Toutes mes phrases étaient étudiées : ayant dit un jour à mon collègue (et combien je m'en repens) « Des pareils à vous en ont rendu plus d'un antimilitariste », ma phrase fut rapportée au capitaine et citée : « La caserne est un foyer d'antimilitarisme ». Comment moi, d'une famille d'officiers et officier moi-même, aurais-je pu causer ainsi ? En somme, il ne fallait plus qu'un prétexte. Il vint.

Le 7 juillet à 2 heures, l'ennemi fit son attaque sur la Tête à Vache. La Compagnie était en réserve et ma section occupait les abris d'escouade. Mon abri était sur un boyau qui partait d'eux pour se rendre chez le capitaine, à une quinzaine de mètres de la section. La canonnade sur la gauche me réveilla. Je m'équipais, ainsi que mon Ordonnance, le soldat Bossa, puis j'attendis. Dans le secteur, il ne tombait qu'un obus par ci par là, pas un coup de fusil.

Carnet de route

Y avait-il alerte ? J'attendis devant mon entrée un ordre du capitaine. Il n'en vint pas, mais au jour, il me fit appeler.

« Vous n'étiez pas à votre place cette nuit. Vous êtes coupable de ne pas vous être rendu à votre poste en cas d'alerte ». Et devant mon allure étonnée il ajouta : « du reste votre section a besoin d'être surveillée. Vous irez coucher dans un de ses abris ». Et il me fit signer cet ordre. Je m'y rendis de suite. Et nous fîmes encore plusieurs jours de réserve, puis les jours de ligne à « la Patte d'Oie ». Enfin, nous revînmes aux mêmes places. Mon Ordonnance, qui portait mon sac, me demanda : « Faut-il mettre vos affaires dans l'abri ? » Je ne réfléchis pas. Très fatigué des nuits de la veille, je répondis « Comme vous voudrez » - Et voilà pourquoi j'ai perdu mes galons et que ma carrière est brisée.

Il était 9h - A 9h, l'agent de liaison vint me chercher de la part du capitaine, qui me montra le papier que j'avais signé : « Vous avez fait un refus d'obéissance. Je fais une plainte en Conseil de Guerre ! ». Mon commandant et mon colonel de Belut transmirent simplement. Quant à moi, je ne me rendais compte de rien, étourdi par cette fatalité. Je comparus à Commercy, au Conseil de Guerre de la 16<sup>ème</sup> D.I. Mon défenseur m'assurait de l'acquiescement, ne comprenant pas que l'accusation soit allée rechercher le premier motif : « ne s'est pas rendu à son poste », en plus du second : « refus d'obéissance devant l'ennemi ». Je fis mauvaise impression, répondant à peine, avec une barbe d'un mois. On ne m'avait pas donné le temps de me reprendre. Malgré cela, malgré mon capitaine qui vint m'accuser, le refus d'obéissance ne fut pas maintenu et j'eus deux voix sur cinq. Malgré cela, j'étais destitué pour le premier motif, envoyé soldat au 56<sup>ème</sup>, où je remontai le lendemain, 26 juillet, au Bois d'Ailly. Evacué pour diphtérie le 20 septembre et revenu au 9<sup>ème</sup> Bataillon, je suis passé caporal et sergent. J'ai eu mon brevet de chef de section au [...] comme chef de demi section, sous-officier et je suis à la 7<sup>ème</sup> compagnie. Je ne puis passer officier tant que le jugement du Conseil de Guerre n'aura pas été abrogé.

Aux Armées, le 6 octobre 1917.

Jean Vernay

La dernière est une page d'ambiguïté. Comment moi, d'une famille d'officiers et officier moi-même, aurais-je pu commettre. En somme il ne fallait plus qu'un protestant. Le 7 juillet à 2h l'ennemi fit son attaque sur la Tête à Vache. La C<sup>o</sup> était en ordre et ma section occupait l'abri d'Éprouvabilité était sur un sautoir qui portait d'une part se rendre chez le Capitaine et une quinzaine de m. de la section. à l'ordonnance sur la gauche me recueillit. Je m'égarai, ainsi que mon ordonnance le soldat Bonn. Jeus l'attitude. Dans le secteur, il se tenait qu'une obus perça par là - pas un coup de fusil - J'avait-il alerte ? J'attendis devant mon entrée un ordre du capitaine. Il n'en vint pas, mais au jour il me fit appeler.

Aux Armées le 6 Oct. 1917

Je soussigné Jean Vernay, Insigne à la 7<sup>ème</sup> C<sup>o</sup> du 131<sup>ème</sup> D<sup>o</sup> Inf<sup>o</sup> certifie sur mon honneur la vérité de ce qui suit :

Tout de l'École Spéciale Militaire le 1<sup>er</sup> Août 1914 comme 1<sup>er</sup> lieutenant, je rejoignis le 3<sup>ème</sup> Rég<sup>o</sup> de cav. auquel j'étais affecté, aux H. Postes. Je pris part aux premières escarmouches aux combats de Herbaumont, de Morhange aux deux journées de la Vallée du Meuse, puis je fus la troupe Albert, Chéris, Douperre, Hebuterne et Fouquillères. C'est pendant les marches qui eurent lieu à la suite que je fus avec moi le 2<sup>ème</sup> Rég<sup>o</sup> au cantonnement à Fouchon pour un Entente dont je souffrais depuis 918. J'emp<sup>o</sup> toujours à Doullens, puis à Braconnay, je rejoignis mon Rég<sup>o</sup> en décembre 1914.